SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Eric BIAT, Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Eric BIAT (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO), Daniel ROBE (CCRA)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric BIAT

04-2023 / SECRETAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales, le conseil syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Il est proposé au conseil syndical de désigner un secrétaire de séance.
A cet effet, M. Éric BIAT a été désigné à main levée pour remplir les fonctions de secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Eric BIAT, Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Eric BIAT (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO), Daniel ROBE (CCRA)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric BIAT

05/2022 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président en place pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Il est demandé au conseil syndical de désigner un président.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (09 voix pour et 0 contre), le conseil syndical décide de nommer M. Gérard LOUGUET, président de séance pour le compte administratif.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023
Le Président,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice	12		
Nombre de membres présents ou représentés	7		
Nombre de suffrages exprimés	7 +1 procuration		
Votes	Contre	0	Pour 8

S.Y.M.V.A.H.E.M.

DELIBERATION n°06-2023

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SUR LE COMPTE DE GESTION 2022

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice	12		
Nombre de membres présents ou représentés	8		
Nombre de suffrages exprimés	8 +1 procuration		
Votes	Contre	0	Pour 9

Date de la convocation : **04 avril 2023**

Séance du 11 avril 2023 à 18 heures 00

Le **11 avril 2022** réuni sous la présidence (1) de M. Gérard LOUGUET, délibérant sur le compte administratif de **l'exercice 2022**, dressé par **Monsieur Thierry ROUZÉ**,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	184 508,30 €		254 607,40 €	0,00 €	439 115,70 €
Part affectée à investissement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	347 590,84 €	311 459,09 €	74 390,21 €	19 933,57 €	421 981,05 €	331 392,66 €
Totaux	347 590,84 €	495 967,39 €	74 390,21 €	274 540,97 €	421 981,05 €	770 508,36 €
Résultat de clôture		**148 376,55 €**		**200 150,76 €**		**348 527,31 €**
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		**200 150,76 €**			
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		0,00 €			
	Excédent total de financement		**200 150,76 €**			

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4°		au compte 1068 (recette d'investissement)
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement	**148 376,55 €**	au compte 002 (recette de fonctionnement reporté)
6° Pour information: report du solde de la section d'investissement	**200 150,76 €**	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Brigitte HAVART, Aurélien DOTTIMANGET, Jacques DELATTRE, Gérard LOUGUET, Thierry ROUZÉ, Daniel DURIEZ, Jacques HAUTECOEUR représenté par Eric BIAT, Jacque-André DELACRE, Gille DEBOVE qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE.

Le Président *(lors du vote du compte administratif)*

Gérard LOUGUET

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Pour expédition conforme,

Le Président *(lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)*

Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062232

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-OMER

ETABLISSEMENT : S.Y.M.V.A.H.E.M.

Résultats budgétaires de l'exercice

26500 - S.Y.M.V.A.H.E.M.

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	274 607,40	594 219,17	868 826,57
Titres de recette émis (b)	19 933,57	311 459,09	331 392,66
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	19 933,57	311 459,09	331 392,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	274 607,40	594 219,17	868 826,57
Mandats émis (f)	74 390,21	347 605,84	421 996,05
Annulations de mandats (g)		15,00	15,00
Depenses nettes (h = f - g)	74 390,21	347 590,84	421 981,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	54 456,64	36 131,75	90 588,39

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

1er CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062232 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-OMER ETABLISSEMENT : S.Y.M.V.A.H.E.M.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26500 - S.Y.M.V.A.H.E.M.

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	254 607,40		-54 456,64		200 150,76
Fonctionnement	184 508,30		-36 131,75		148 376,55
TOTAL I	439 115,70		-90 588,39		348 527,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	439 115,70		-90 588,39		348 527,31

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Eric BIAT, Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Eric BIAT (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO), Daniel ROBE (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric BIAT

07/ 2022 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Le budget primitif de l'exercice 2023 (joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 772 248.51 euros
- section de investissement : 291 150.76 euros

Le montant global des cotisations s'élève à 265 650 euros.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2022
Communauté de Communes De la Région d'Audruicq	37,53 %	**99 698.45 €**
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	**49 065.56 €**
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	**62 719.95 €**
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	**54 166.04 €**

Il est demandé au conseil syndical de :
- se prononcer sur le budget primitif 2023 du SYMVAHEM,
- fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Le conseil syndical décide avec 09 voix Pour et 0 voix Contre, d'adopter le budget primitif 2023 du SYMVAHEM et de fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérentes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023
Le Président,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Eric BIAT, Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Eric BIAT (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO), Daniel ROBE (CCRA)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric BIAT

08/2022 POSTE D'APPUI TECHNIQUE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET POSTE POUR LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'EROSION ET L'AGROECOLOGIE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le SYMVAHEM bénéficie depuis sa création de l'appui technique du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour la gestion des milieux aquatiques et depuis janvier 2017 d'un appui technique pour le programme de lutte contre l'érosion et les ruissellements. Ces appuis sont formalisés par le recrutement au Parc naturel régional de deux animateurs à temps plein.

Ces postes sont cofinancés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et les EPCI membres du Symvahem. Des conventions ont été signées pour la période de janvier 2022 à décembre 2024.

Le présent avenant vise à modifier les conventions portant sur les deux postes concernés à savoir : animation gestion et continuité écologique sur la vallée de la Hem (poste 1), animation Lutte contre l'érosion et les ruissellements sur la vallée de la Hem (poste 2).

Le taux de financement de l'agence de l'eau passe de 70% à 50% pour le poste 1 et de 70% à 50% pour 25% du poste 2, suivant des objectifs fixés dans le cadre d'une convention d'objectifs passée entre le Syndicat mixte du Parc et l'Agence de l'Eau. En contrepartie, le cofinancement du Symvahem passe de 30% à 50%.

Le tableau de financement du poste s'établit ainsi comme suit :

1. Pour l'animation gestion et continuité écologique sur la vallée de la Hem (poste 1) *

	Coût prévisionnel de l'animation (hors frais de fonctionnement)	Participation du Symvahem
Année 2022 (70/30)	42 200 €	12 660 €
Année 2023 (50/50)	38 290 €	19 145 €
Année 2024 (50/50)	38 290 €	19 145 €
TOTAL	**118 780 €**	**50 950 €**

** Il est précisé que ce poste d'une quotité horaire de 80% d'un temps plein est occupé par deux agents à temps partiel (60% + 20%). S'ajoute la prise en charge d'un poste de stagiaire à hauteur de 4000 euros financé à 50% (soit 2000 euros AE / 2000 euros symvahem)*

2. Pour l'animation « lutte contre l'érosion et les ruissellements sur la Vallée de la Hem

	Coût prévisionnel de l'animation (hors frais de fonctionnement)	Participation du Symvahem
Année 2022 (70/30)	37 200 €	11 160 €
Année 2023	42 500 €	14 875 €
Année 2024	42 500 €	14 875 €
TOTAL	**114 200 €**	**40 910 €**

** 75% du poste (31 875 euros) est financé à 70% (soit 22 312,50 euros AE / 6562,50 euros Symvahem, 25% du poste (10 625 euros) est financé à 50% (soit 5312,50 euros AE / 5312,50 euros Symvahem).*

Une nouvelle mission portant sur le suivi des études techniques du projet de CIC (champs d'inondation contrôlée), porté par le SYMVAHEM, est affectée au poste dédié à l'animation gestion et continuité écologique sur la vallée de la Hem.

Cette nouvelle mission engendre un surcoût entièrement supporté par le Symvahem à hauteur maximum de 10% du coût annuel chargé du poste (à titre indicatif, estimé à 4293 euros en 2023). Cette disposition prendra effet dès lors que l'organisation du temps de travail aura été formalisée.

Une nouvelle mission portant sur le suivi des études agricoles et foncières du projet de CIC est affectée au poste dédié à l'animation « Lutte contre l'érosion et les ruissellements sur la vallée de la Hem ». Cette nouvelle n'engendre ni augmentation du volume horaire du poste, ni surcoût pour le Symvahem.

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2023.

Afin de maintenir le partenariat technique en place avec le Parc qui permet au SYMVAHEM de bénéficier d'un appui technique constant, le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour et 0 contre):

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 auxdites conventions,
- de verser les participations financières sur présentation d'un état détaillé des dépenses réelles,
- d'inscrire les crédits correspondants dans les budgets correspondants à la période couverte par les conventions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

Thierry ROUZÉ

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023
Le Président,

SYNDICAT MIXTE de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
17 AVR. 2023

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	09

****

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12	**Membres votants : 09**
Membres présents : 08	**Vote par procuration : 01**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Eric BIAT, Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO) qui a donné procuration à Jacques-André DELACRE, Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Eric BIAT (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA), Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO), Daniel ROBE (CCRA)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
19 AVR. 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric BIAT

09/2023 PROJET DE REALISATION DE CHAMPS D'INONDATION CONTROLEE – PHOTOS-MONTAGES DES SITES

Dans le cadre de la concertation menée pour le projet de réalisation de champs d'inondation contrôlée, il est proposé de réaliser un photo-montage de chaque site afin de visualiser le projet dans l'environnement proche.

Un devis a été réalisé par Laure MACHEN « graphiste 3D freelance » pour la zone du Breuil, la zone de Sanghen et la zone de Audenfort. Il s'élève à 2 100 € HT.

Le Président précise que ces photos-montages seront des supports de présentation utiles pour la concertation.